

Messages clés relatifs aux commandes de vaccins antigrippaux

Médecins, infirmières praticiennes et sages-femmes

Pour la saison grippale 2022-2023

- Vous pourrez commander le vaccin Fluzone^{MD} Haute dose Quadrivalent pour les personnes de 65 ans et plus gratuitement, il **ne devra être administré qu'aux personnes de ce groupe d'âge**.
- Le Programme extra-mural du Nouveau-Brunswick coordonnera la vaccination des résidents d'établissements résidentiels pour adultes (ERA) et collaborera avec d'autres fournisseurs de soins de santé qui s'occupent de ces établissements pour contribuer à la campagne de vaccination.
- Les commandes doivent être passées à l'aide du [Formulaire de commande de vaccins et de produits biologiques financés par l'État](#).
- Les professionnels de la santé (médecins, infirmières praticiennes et sages-femmes) qui passent des commandes de vaccins financés par le gouvernement auprès d'un dépôt secondaire **doivent faire parvenir les commandes de vaccins antigrippaux à leur dépôt auxiliaire**.
- Tous les autres professionnels de la santé (médecins, infirmières praticiennes et sages-femmes) qui travaillent dans des zones qui ne sont pas couvertes par les dépôts secondaires **doivent faire parvenir les commandes à leur bureau régional de santé publique (SP) selon les procédures habituelles**.
- Le Programme extra-mural du Nouveau-Brunswick, les Premières Nations et les foyers de soins doivent envoyer leurs commandes au Centre opérationnel stratégique de vaccination à l'adresse DHVacclog@GNB.CA.
- Les hôpitaux devraient envoyer leurs commandes au Dépôt central de sérum.
- Les professionnels de la santé **NE doivent PAS** planifier de séances de vaccination avant la confirmation des dates de collecte. Vous ne recevrez qu'une partie de votre commande lors de chaque expédition.
- La distribution du vaccin antigrippal devrait commencer début octobre, et l'administration à la mi-octobre. La date de lancement du programme de vaccination contre la grippe saisonnière sera annoncée lorsque la livraison des vaccins dans la province sera confirmée.

Processus de commande de vaccins antigrippaux

Vaccinateur	Où commander le vaccin antigrippal
Professionnels de la santé (médecins, infirmières praticiennes, sages-femmes et centres de santé communautaires) dans une zone desservie par un dépôt auxiliaire pour les livraisons d'usage de vaccins.	Ce groupe de professionnels de la santé fait parvenir les commandes à son dépôt secondaires. Ces dépôts secondaires entrent les commandes dans la Solution d'information sur la santé publique (SISP) au moyen d'une demande de produit.
	Les produits sont distribués par McKesson aux dépôts secondaires en vue de la collecte par ce groupe.
Professionnels de la santé (médecins, infirmières praticiennes et sages-femmes) qui ne sont pas dans une zone desservie par un dépôt auxiliaire.	Ce groupe de professionnels de la santé fait parvenir les commandes aux bureaux régionaux de SP selon les procédures habituelles. Les bureaux de SP entrent les commandes dans la SISP au moyen d'une demande de produit.
	Les produits sont distribués par McKesson aux bureaux régionaux de SP en vue de la collecte selon les procédures habituelles.
Foyers de soins agréés et foyers de soins non agréés, p. ex. Anciens Combattants Canada.	Les foyers de soins envoient leurs commandes au Centre opérationnel stratégique de vaccination, à l'adresse DHVacclog@GNB.CA , qui les entre dans la SISP.
	Les produits sont distribués par McKesson aux foyers de soins.
Professionnels de la santé et personnel infirmier des Premières Nations.	Les Premières Nations envoient les commandes au Centre opérationnel stratégique de vaccination, à l'adresse DHVacclog@GNB.CA , qui les entre dans la SISP au moyen d'une demande de produit.
	Les produits sont distribués par McKesson aux foyers de soins.
Programme extra-mural (PEM) pour les patients à domicile et les résidents d'ERA	Le PME envoie les commandes au Centre opérationnel stratégique de vaccination, à l'adresse DHVacclog@GNB.CA , qui les entre dans la SISP.
	Les produits sont distribués par McKesson aux bureaux du PEM.
Pharmacies hospitalières pour l'administration aux malades hospitalisés et aux employés, établissements offrant des services de traitement des dépendances et de santé mentale et établissements correctionnels	Les pharmacies hospitalières, les établissements offrant des services de traitement des dépendances et de santé mentale et les établissements correctionnels envoient les commandes au Dépôt central de sérum.
	Les produits sont distribués par McKesson aux pharmacies hospitalières, aux établissements offrant des services de traitement des dépendances et de santé mentale et aux établissements correctionnels.
Pharmacies communautaires (y compris les dépôts secondaires pour leur propre approvisionnement) REMARQUE : Les pharmacies communautaires qui sont également des dépôts secondaires envoient les commandes au Centre opérationnel stratégique de vaccination pour les vaccins qui seront administrés dans leurs installations.	Les pharmacies communautaires envoient les commandes au Centre opérationnel stratégique de vaccination.
	Matrix distribue les produits aux pharmacies Pharmaprix et Loblaws.
	McKesson distribue les produits à toutes les autres pharmacies communautaires.
Santé publique et dépôts secondaires	SP et les dépôts secondaires entrent les commandes directement dans la SISP au moyen d'une demande de produit.
	Les produits sont distribués par McKesson aux bureaux de SP et aux dépôts secondaires.